

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT MOSELLE

COMMUNE METZ

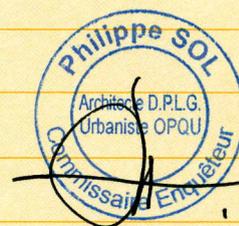
# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N°: BORN-GRYGI.

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : LA MODIFICATION n° 8 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA VILLE DE METZ



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : MODIFICATION n° 8 du Plan Local d'Urbanisme  
de la Ville de METZ

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2017-EPU/PLU-02 en date du 13/03/2017 de

M. le Maire de : la Ville de METZ

M. le Préfet de :

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M PHILIPPE SOL qualité Commissaire enquêteur titulaire

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 03/04/2017 au 05/05/2017

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : MAIRIE DE METZ

Autres lieux de consultation du dossier : MAIRIE DE QUARTIER DE BORNY-GRIGY

## Registre d'enquête :

comportant 24 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie de METZ, à la Mairie de Quartier de Borny-Grigy et au Pôle Urbanisme

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la MAIRIE DE METZ, à la MAIRIE DE

QUARTIER DE BORNY-GRIGY ET AU POLE URBANISME

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 15 avril à la Mairie de METZ de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 19 avril à la Mairie de BORNY-GRIGY de 15h00 à 18h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 26 avril à la Mairie de BORNY-GRIGY de 15h00 à 18h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 05 mai à la Mairie de METZ de 16h00 à 19h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les 03 avril 2017 de \_\_\_\_\_ heures à 8 heures 30

Observations de M<sup>(1)</sup>

Monsieur LIOGER, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement ouvre le registre de la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de METZ.



Le jour, le Jeudi 19 Avril 2017, à 18<sup>h</sup>00, moi Philippe Sol, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 12/03/2017, référence n° 1700034/157, j'ai été avisé une nouvelle fois par la mairie de Metz de la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de METZ.

1/ Je constate que le dossier est complet et qu'aucune remarque ou observation ne peut être faite sur le présent registre d'enquête.

2/ A ma question sur le conseil délibératif reçu au sein du Comité de Développement d'Enquête, il m'est répondu que rien n'a été reçu.

3/ Je récite de l'occasion par amitié au Président Legot une copie des copies des Personnes Publiques Associées (PPA) que j'ai déjà envoyées le 15/03/17 au registre principal de la mairie de Metz.

- 1/ Chambre d'Agriculture de Moselle : REF - 170415 - 01.
- 2/ Communauté d'Agglomération Metz Métropole : REF - 170415 - 02.

B



4/ Je rajoute deux nouvelles pièces de PPA, au procès Verbal de l'Enquête Publique :

3/ Chambre des Métiers de l'Artisanat : REF-170419-03.

2/ Syndicat Nivelle du SGT49 : REF-170419-04.

5/ Réunion terminée à 18<sup>h</sup>30 sans aucunes visites.



Ce jour, le Mercredi 26 juillet 2017, à 15<sup>h</sup>30, moi Philippe SOL Commissaire Enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 22/03/2017, par l'ordonnance n°E1700039/17, je puis ma troisième séance dans le cadre de ce dossier de l'addition n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Metz, et la deuxième séance dans cette partie - Annexes du Quartier de BORST-GRISY.

1/ Je constate que les documents et les annexes sont complets. Que le Procès Verbal a fait l'objet d'aucunes remarques depuis le 19/04/2017.

2/ Je constate qu'il n'y a pas de remarques qui n'aient été admises.

3/ Cette réunion a été tenue de 15<sup>h</sup>30 à 18<sup>h</sup>30.

4/ Réunion terminée à 18<sup>h</sup>30



REF-01-231

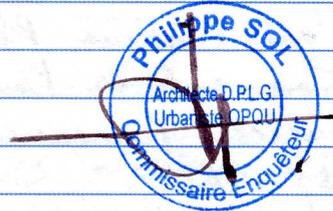
Je m'oppose à la révision n°8 du PLU de la ville de Metz - Pour construire une Grande Mosquée, les habitants vont être lésés de leurs espaces de loisir, de leurs possibilités de parking - La révision de PLU a aussi pour but de permettre une construction de style inadéquat à notre architecture, avec un minaret de + 30 m de hauteur. Encore des troubles à prévoir pour les habitants qui attendent la tranquillité à laquelle ils ont droit - Et de plus, le dossier ne montre rien de la future Grande Mosquée!

Le jour le vendredi 5 Fev 2017 à 19h30, M. Philippe SOL, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 22/03/2014, par l'ordonnance n° E17000034/17, je dois le présent registre qui était déposé à la mairie de quartier de BOENY-GRICH dans le cadre de l'Enquête publique par le projet de Modification n°8 du Plan local d'Urbanisme de la ville de Metz.

Le constat à la clôture de l'enquête :

1/ le registre a fait l'objet d'une observation située en page 3.

2/ aucun commentaire n'a été reporté à ce registre.



Le 05 mai 2017 à 19<sup>h</sup>30 heures /

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Philippe SOL - Commissaire Enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours jours consécutifs,  
du 03 mai 2017 au 05 mai 2017.  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures et  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre

par N° 02 de la pinte de Quartier de BORIS - GRIGY  
1 personnes (pages n° 3 à /).

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature



Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 03 juin 2017  
à M Monsieur Dominique GROS, Maire de Ners

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**



25 pages *PS*

